

Accords douaniers et commerciaux avec les pays hors du Commonwealth,  
31 décembre 1960 (suite)

Pays	Accord	Dispositions
CHILI . . . . .	Accord commercial signé le 10 septembre 1941; en vigueur provisoirement le 15 octobre 1941 et définitivement le 29 octobre 1943. GATT en vigueur le 16 mars 1948.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
CHINE . . . . .	<i>Modus vivendi</i> signé le 26 septembre 1946; en vigueur le 28 septembre 1946.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
COLOMBIE . . . . .	Le traité de commerce conclu avec le Royaume-Uni le 16 février 1866 s'applique au Canada. Modifié par le protocole du 20 août 1912 et par l'échange de notes du 30 décembre 1938. Un accord commercial entre la Colombie et le Canada, signé le 20 février 1946, n'est pas encore en vigueur.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
CONGO, RÉPUBLIQUE DU (BRAZZAVILLE).	L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Congo (Brazzaville).	Depuis que le Congo (Brazzaville) a été constitué État indépendant en 1960, le Canada continue de lui accorder les taux de la nation la plus favorisée.
CONGO, RÉPUBLIQUE DU (LÉOPOLDVILLE).	L'accord commercial canado-belge de 1924 s'applique au Congo.	Depuis que le Congo a accédé à l'indépendance (1960), le Canada continue de lui accorder les taux de la nation la plus favorisée.
COSTA RICA . . . . .	<i>Modus vivendi</i> signé le 18 novembre 1950; en vigueur le 26 janvier 1951.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
CÔTE-D'IVOIRE . . . . .	L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique à la Côte-d'Ivoire.	Depuis que la Côte-d'Ivoire a été constituée État indépendant en 1960, le Canada continue de lui accorder les taux de la nation la plus favorisée.
CUBA . . . . .	GATT en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 1948.	Échange du régime de la nation la plus favorisée (sous réserve des préférences accordées par Cuba aux États-Unis).
DAHOMÉY . . . . .	L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Dahomey.	Depuis que le Dahomey a été constitué État indépendant en 1960, le Canada continue de lui accorder les taux de la nation la plus favorisée.
DANEMARK (y compris le GROENLAND).	Les traités de paix et de commerce conclus avec le Royaume-Uni les 13 février 1660 et 11 juillet 1670 s'appliquent au Canada. GATT en vigueur le 28 mai 1950.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. La déclaration du 9 mai 1912 stipule que les Dominions pourront y mettre fin séparément moyennant avis d'un an.
ÉGYPTE (RÉGION DE LA RÉPUBLIQUE ARABE UNIE).	Échange de notes le 26 novembre et le 3 décembre 1952; en vigueur le 3 décembre 1952.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de six mois.